

MAGDALENA SOWA
SLADJANA DJORDJEVIC
GRETA KOMUR-THILLOY

ENSEIGNEMENT DES LANGUES DE SPÉCIALITÉ¹
EN POLOGNE ET EN FRANCE.
REGARDS CROISÉS

Le nombre croissant de directives et de recommandations officielles relatives à une organisation de l'éducation qui serait conforme aux exigences du marché du travail contraint à voir un lien étroit entre ce que l'on apprend à l'école et ce que l'on fait (ou fera) dans la vie extrascolaire. Le développement de l'économie, le besoin croissant des compétences poussées, la nécessité de coopération internationale, la recherche des employés de plus en plus performants ne restent pas sans influence sur les contenus enseignés ainsi que sur les

Dr hab. MAGDALENA SOWA – dyrektor Instytutu Filologii Romańskiej KUL; adres do korespondencji: Instytut Filologii Romańskiej KUL, Al. Raławickie 14, 20-950 Lublin; e-mail: msowa@kul.pl

Mgr SLADJANA DJORDJEVIC – doktorantka Uniwersytetu Haute-Alsace w Miluzie (Francja); adres do korespondencji: Université de Haute-Alsace, Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines, 10 rue des Frères Lumières, 68093 Mulhouse, Francja; e-mail: d.sladji@hotmail.fr

Prof. GRETA KOMUR-THILLOY – profesor Uniwersytetu Haute-Alsace w Miluzie (Francja), dziekan Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines; adres do korespondencji: Université de Haute-Alsace, Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines, 10 rue des Frères Lumières, 68093 Mulhouse, Francja; e-mail: greta.komur@gmail.com

¹ Dans le présent texte, pour nous référer aux langues de spécialité, nous nous servirons des appellations en vigueur telles que « les langues à visées professionnelles », « les langues à objectif professionnel », « langue sur objectifs spécifiques » que nous traiterons comme synonymes tout en étant conscientes des acceptions particulières de chacun des termes en question dans la didactique des langues.

finalités de l'éducation visées à la fois par les établissements d'enseignement publics et privés sur la scène nationale et européenne. La réalité scolaire s'efforce sans cesse de tenir le pas à la réalité économique ce qui contribue à la réflexion et aux débats enrichissant la didactique des langues, et notamment l'enseignement des langues à des publics adultes pour des usages spécifiques comme ceux des spécialités professionnelles².

L'objectif du présent texte est de passer en revue à la fois les recommandations officielles régissant l'enseignement des langues étrangères à visées professionnelles et les modalités de leur enseignement dans les établissements publics en Pologne et en France. Pour ce faire, nous rapporterons dans un premier temps les idées directrices des documents officiels de référence et, dans un deuxième temps, nous esquisserons les contextes courants d'enseignement des langues de spécialité dans les deux pays en question. A travers une telle description, nous chercherons à repérer les points de divergence / convergence entre les offres de formations linguistiques sur objectifs spécifiques disponibles en Pologne et en France.

1. LE CADRE OFFICIEL DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES DE SPÉCIALITÉ

Les documents officiels régissant l'enseignement des langues étrangères (LE) aussi bien en Pologne qu'en France prennent appui sur les recommandations formulées au niveau européen qui définissent les principes de la politique linguistique commune sur le territoire européen. Ces documents abondent en prescriptions éducatives ayant pour le but de « développer les compétences de la société de la connaissance », d'« augmenter les investissements dans le capital humain », de « renforcer le lien avec le monde du travail », de « développer l'esprit d'entreprise », de favoriser « l'épanouissement personnel, la cohésion sociale et la citoyenneté active » (JO UE, 2009 : 119/2). Ces postulats relatifs à l'activité socio-professionnelle devraient être pris en compte dès les étapes initiales de l'éducation, ce dont témoigne le *Socle commun de connaissances et de compétences* introduit dans l'enseignement primaire en France en 2006 :

² Dans de nombreux documents, la maîtrise des langues étrangères figure parmi les compétences basiques et indispensables dans la réalité socio-économique moderne. Comme textes de référence, citons à ce propos les programmes européens propageant les directives de la stratégie de Lisbonne (*Éducation et formation 2010, Éducation et formation 2020*), les documents de l'UNESCO ou de l'OECD, les rapports relatifs à l'employabilité sur le marché du travail européen (p.ex. Flash Eurobarometer 2010. *Employers' perception of graduateemployability. Analytical report*).

« l'école doit former des têtes bien pleines, mais aussi bien faites, c'est-à-dire capables de tirer parti des connaissances de tous les jours, au travail bien sûr mais encore dans toute autre situation » (*Le Socle*, 2006 : 10). Il en va de même avec le *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues* (désormais CECR) qui, tout en se référant à la formation en langues, met celles-ci au service de toute activité de l'individu qu'elle soit individuelle, sociale ou professionnelle. Dans le même sens vont également les documents nationaux prescrivant la mise en parallèle des contenus d'enseignement et des débouchées professionnelles aussi bien au niveau de l'éducation secondaire que supérieure. Citons à ce propos les programmes d'enseignement nationaux basés entre autres sur *Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie* (désormais CEC).

1.1. LE CONTEXTE POLONAIS

L'enseignement officiel des langues de spécialité est assuré en Pologne à partir de l'éducation secondaire, et particulièrement dans des établissements ayant un profil professionnalisant. Il s'agit avant tout des écoles professionnelles (où la formation de trois ans vise l'exercice d'un métier concret) et des écoles techniques (où la formation, étalée sur 4 ans, peut déboucher sur une activité professionnelle concrète ou se poursuivre dans une école supérieure). La formation proposée dans ce type d'établissement se concentre avant tout sur les contenus professionnels liés au domaine de spécialité sans se soucier trop de l'enseignement des LE, ces dernières étant souvent le talon d'Achille des apprenants³. Ce n'est qu'à partir de l'année 2012 que les langues étrangères gagnent un nouveau statut dans le programme d'enseignement dans les écoles professionnelles et techniques. La nouvelle loi du 7 février 2012⁴ insiste sur l'élaboration des programmes d'enseignement novateurs et mieux adaptés à l'actuelle réalité économique. La volonté des instances ministérielles polonaises, à savoir le Ministère de l'Éducation Nationale, est, d'un côté, de réactiver les écoles dans leur mission préparatoire à l'exécution d'un métier concret, et de l'autre, de rapprocher les écoles des partenaires professionnels externes (nationaux et internationaux). Selon les recommandations exprimées par la loi

³ Le Rapport officiel *Stan szkolnictwa zawodowego w Polsce* élaboré en 2013 par le Centre National du Soutien à la Formation Professionnelle et Continue (Krajowy Ośrodek Wspierania Edukacji Zawodowej i Ustawicznej – KOWEziU).

⁴ Rozporządzenie Ministra Edukacji Narodowej z dn. 7 lutego 2012 r. w sprawie podstawy programowej kształcenie w zawodach (Dz.U. poz. 184).

en question, la formation professionnelle ne peut plus être dissociée de la formation linguistique. Les langues étrangères sont classées parmi les acquis de formation et d'éducation communs à tous les métiers recensés par le MEN. Le caractère novateur de la loi du 7 février 2012 consiste à orienter l'enseignement des langues vivantes vers des objectifs professionnels et à le rendre inséparable des situations de travail plus ou moins particulières.

L'enseignement des LE se voit ainsi soumis à l'exercice d'une activité professionnelle concrète que l'apprenant peut sélectionner parmi les 200 métiers classés par le MEN et repartis dans huit domaines professionnels principaux, à savoir l'administration et les services, le bâtiment, l'électricité et l'électronique, la mécanique, les mines et la métallurgie, l'agriculture, la sylviculture et l'écologie, le tourisme et la restauration, la médecine et la société, l'art.

À partir des directives formulées par la loi en question, il est possible d'envisager des formations basées sur la démarche favorisant la communication professionnelle dans le sens large du terme sans viser un haut niveau de spécialisation ou bien celle qui cible directement un milieu professionnel donné. Les acquis en formation linguistique énoncés par la loi sont formulés de manière assez générale et concernent l'usage opérationnel des moyens linguistiques nécessaires à la réalisation des tâches professionnelles, la compréhension et la production des discours oraux et écrits relatifs à l'accomplissement des activités typiques, la capacité à accéder et à explorer des sources d'informations étrangères.

À part le niveau des écoles secondaires, l'enseignement des langues de spécialité est assuré par les établissements de l'éducation supérieure où l'on repère deux cas de figure : les filières de langues vivantes et les cursus de spécialité avec les cours de langue obligatoires.

Le but des filières linguistiques (connues sous le nom de *philologie*) est d'approfondir le savoir linguistico-culturel et de développer la compétence langagière de communication. Le programme d'études étant entièrement assuré en langue étrangère a pour l'objectif d'octroyer à l'étudiant le diplôme de philologue compétent, entre autres, à pourvoir le métier de professeur de langue. Jusqu'aux années 90, les programmes d'études ont visé la maîtrise de la LE au même degré que la littérature, l'histoire et la culture du pays de cette langue et les filières de langues se sont plutôt penchées vers une formation philologique classique des étudiants que leur profil professionnel concurrentiel sur le marché du travail. Les transformations politiques et économiques des années 90 ont contribué à de nombreuses modifications dans les programmes d'études. Ces derniers ont alors pris en compte les débouchés professionnelles potentielles des étudiants et, parallèlement à la formation classique (exigée alors par le

Ministère de la Science et de l'Éducation Supérieure⁵), ont commencé à lancer des formations professionnelles complémentaires et/ou optionnelles (selon le type d'établissement) au programme de base. Parmi celles-ci, il est possible de repérer des cours ponctuels ou des modules visant l'emploi de la LE dans un domaine de spécialité concret, sur un poste donné ou bien dans l'exercice d'un métier particulier, comme p.ex. *Business English*, *Español de los Negocios*, le *français pour les secrétaires*, le *français juridique*.

À partir de l'année 2012, suite à la loi introduisant le *Cadre National des Certifications* (désormais le CNC) dans l'enseignement supérieur en Pologne⁶, tout établissement d'éducation supérieure est libre à concevoir des cursus académiques et à élaborer des programmes d'études novateurs selon sa propre vision à condition d'y appliquer la méthodologie du CNC. Les écoles supérieures ont ainsi gagné une grande autonomie à diversifier leur offre éducative conformément aux besoins du marché éducatif et professionnel tout en tenant compte de leurs possibilités matérielles et personnelles. Les recommandations ministérielles se limitent à définir, de manière très générale, les acquis de la formation et de l'éducation pour les grands champs scientifiques, à savoir les sciences humaines, sciences sociales, sciences exactes, sciences naturelles, sciences techniques, sciences médicales, sciences agricoles et de la médecine vétérinaire, l'art. Les acquis attendus à l'issue des formations s'inscrivant dans chacun des domaines ci-dessus sont définis sous la forme des savoirs, des aptitudes et des compétences. Tout en définissant ce que l'étudiant est censé acquérir au cours de la formation en termes des savoirs, des aptitudes et des compétences conformément à la spécificité du domaine de la science, le CNC ne se prononce pas manifestement sur les contenus obligatoires de formation à envisager dans les programmes d'enseignement potentiels. C'est l'établissement éducatif qui décidera aussi bien de la forme que des contenus du programme, tout en cherchant à rapprocher le mieux son offre d'études aux exigences du futur milieu professionnel et aux attentes du public à recruter.

⁵Avant la publication du CEC et son implantation dans l'éducation supérieure en Pologne en 2012 sous le nom du Cadre National des Certifications, l'élaboration des programmes d'études supérieures a été soumise aux contraintes ministérielles relatives aussi bien aux contenus obligatoires qu'au nombre minimal d'heures des cours. Le programme d'études réalisé par toute filière a été obligé de correspondre aux prescriptions du Programme minimal défini par le Ministère pour chaque cursus d'études (*Minimum programowe*).

⁶Il est question des actes législatifs concernant l'éducation supérieure tels que *Prawo o szkolnictwie wyższym z dn. 14 września 2010 r.* et *Rozporządzenie Ministra Nauki i Szkolnictwa Wyższego z dn. 2 listopada 2011 r. w sprawie Krajowych Ram Kwalifikacji dla Szkolnictwa Wyższego*.

Quant à la deuxième possibilité d'appropriation des LE, elle intervient dans le cadre des études supérieures autres que les philologies. Les cours de langues font obligatoirement partie des programmes d'études supérieures indépendamment du profil de l'établissement supérieur (écoles polytechniques, académies de médecine, universités des sciences agricoles, universités générales, etc.) ou du cursus académique choisi (économie, droit, finances, informatique, électronique, mécanique, médecine, etc.). Les recommandations relatives à l'enseignement des langues dans le contexte en question sont également formulées par le CNC en termes des acquis de la formation sous forme des savoirs, des aptitudes et des compétences déterminés par rapport aux disciplines scientifiques majeures. Selon le cas, il peut s'agir des connaissances terminologiques ou des aptitudes langagières avancées requises pour la communication professionnelle ou les devoirs (écrits et oraux) à rendre dans le cadre des cours (cf. les annexes du *Rozporządzenie Ministra Nauki i Szkolnictwa Wyższego z dn. 2 listopada 2011 r. w sprawie Krajowych Ram Kwalifikacji dla Szkolnictwa Wyższego*).

1.2. LE CONTEXTE FRANÇAIS

Tout comme en Pologne, l'une des préoccupations essentielles des filières à visée professionnelle dans le contexte français est l'enseignement des langues de spécialité.

Les formations professionnelles initiales dans l'enseignement secondaire se trouvent sous la responsabilité du Ministère de l'Éducation Nationale et c'est à l'issue du collège (aux alentours de 16 ans) que les élèves peuvent choisir une orientation dans une voie professionnalisante pour l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle (désormais CAP), diplôme de niveau 3 selon le Cadre Européen des Certifications ou pour le Baccalauréat Professionnel (désormais Bac Professionnel), diplôme de niveau 4. Ce dernier permet aux étudiants de poursuivre éventuellement leurs études dans des établissements d'enseignement supérieur où il est possible de préparer en deux années après le BAC un diplôme à visée professionnelle : le Brevet de Technicien Supérieur (désormais BTS) ou le Diplôme Universitaire de Technologie (désormais DUT), délivrés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur. Les étudiants certifiant d'un niveau BAC+2 (BTS ou DUT) peuvent poursuivre leurs études en s'orientant vers un parcours universitaire de type licence professionnelle. Ces formations touchent l'ensemble des secteurs d'activité comme le commerce, les services, l'industrie ou encore l'horlogerie, la mode ou la culture.

Selon le parcours choisi (CAP, Bac Professionnel, BTS, etc.), la durée de la formation varie de deux à trois ans. Seule la formation de licence se déroule en une année universitaire. Quel que soit le cursus choisi, l'objectif des formations professionnelles est l'insertion dans la vie active des jeunes diplômés.

Les contenus de formation professionnelle dans l'enseignement secondaire (CAP, Bac Professionnel) s'articulent autour d'un enseignement de spécialité complété par une période de formation en milieu professionnel et d'un enseignement général comportant des matières comme l'histoire-géographie, le français et les langues étrangères. En ce qui concerne les formations à visée professionnelle de l'enseignement supérieur seules les formations courtes (BTS, DUT) sont régies par des programmes nationaux. Les licences professionnelles, suite à l'autonomisation des Universités en France, conçoivent leur programme suivant les objectifs de chaque établissement d'enseignement supérieur.

L'enseignement des langues vivantes étrangères en lycée professionnel met l'accent sur l'acquisition de compétences de communication et sur la maîtrise du langage technique propre à chaque profession. Cela signifie que toutes les formations préparant au CAP ou au Bac Professionnel proposent une langue vivante étrangère au titre des enseignements obligatoires. La maîtrise d'une ou de plusieurs langues vivantes fait ainsi partie intégrante des compétences professionnelles que les élèves doivent acquérir et ce pour tous les métiers et non seulement dans le secteur des services. Elle constitue un facteur déterminant d'insertion sociale et professionnelle des élèves. Les recommandations officielles⁷ soulignent d'ailleurs l'importance de la maîtrise d'au moins une LE considérée d'une part comme un atout dans l'exercice de la profession et d'autre part comme un élément faisant partie inséparable de la formation intellectuelle et l'enrichissement culturel des individus. Il est même fortement recommandé d'encourager les étudiants du niveau supérieur (BTS et DUT) à l'apprentissage d'une seconde LE même à titre facultatif.

Malgré ces recommandations théoriques, le rapport de la commission des affaires culturelles sur l'enseignement des langues étrangères en France⁸ (2003) indique que l'apprentissage des langues dans des filières à visée professionnelle

⁷ Programme d'enseignement de langue vivante étrangère dans les BTS publié par la Direction générale de l'enseignement supérieur p.ex. l'arrêté du 28 juillet 2008 disponible sur le site <https://www.sup.adc.education.fr/btslst/> (dernière consultation le 25.02.2015).

⁸ Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires culturelles sur l'enseignement des langues étrangères en France, élaboré par le sénateur Jacques Legendre, le 12 novembre 2003. Rapport consultable sur le site : <http://www.senat.fr/rap/r03-063/r03-0630.html> (dernière consultation le 25.02.2015).

demeure faible et ce malgré leur volonté d'une ouverture vers l'international. S'il est vrai que les compétences en anglais s'avèrent nécessaires dans l'intégration aux milieux professionnels, (il s'agit en effet de la langue la plus apprise par les étudiants), il est vrai aussi que privilégier cette langue dans tous les parcours de spécialité risque d'entraîner une baisse de la diversification de l'offre linguistique. En effet, la généralisation de l'enseignement d'une deuxième LE est encore rare et « seuls 9,5 % des élèves de second cycle professionnel étudiaient deux langues à la rentrée 2001, même si ces effectifs sont en progression régulière »⁹.

L'intitulé exact des cours de LE au niveau supérieur est « Communication en Langue Étrangère ». Le principe consiste à s'appuyer sur les acquis et les connaissances appropriés dans le cadre des études dans le secondaire, afin d'approfondir la maîtrise de la langue en situation de communication générale tout en satisfaisant les besoins spécifiques à l'utilisation de la langue vivante dans l'exercice du métier auquel les étudiants se destinent. Ainsi, il est demandé aux professeurs de LE d'adopter une approche actionnelle dans leur démarche d'enseignement en s'appuyant sur des tâches professionnelles comme par exemple « Annoncer une décision prise par un cadre dirigeant ou le chef d'entreprise »¹⁰. Cependant, au-delà de la nécessité consistant à l'acquisition des connaissances linguistiques sur objectifs spécifiques, les référentiels soulignent également l'importance de continuer à travailler la langue générale liée à la communication courante. En d'autres termes, l'enseignement de la communication en langue étrangère ne peut être synonyme de l'apprentissage d'une langue utilitaire.

La spécificité des formations de licence professionnelle est leur articulation avec le milieu professionnel qui s'inscrit sous la forme d'un stage en milieu professionnel d'une part et de la création de liens étroits entre les professionnels du milieu concerné et les enseignements proposés d'autre part. Ainsi de nombreux cours sont assurés par des professionnels, spécialistes des domaines concernés. En ce qui concerne les langues étrangères, on constate que, dans les licences professionnelles, leur enseignement porte, de manière générale, sur la langue dite professionnelle et/ou de spécialité : anglais professionnel, anglais des affaires, allemand de spécialité, etc. Dans ce type de formation on voit également apparaître la consigne concernant à « accomplir des tâches » professionnelles prenant directement appui sur les recommandations du CECR,

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Programme et définition d'épreuve de langue vivante étrangère dans les BTS relevant du secteur industriel, disponible en format PDF « [prograLVE_BTS_STI-2](#) », p. 13

consistant à l'inscription des activités langagières dans le domaine professionnel permettant de recouvrir « tout ce qui concerne les interventions et relations des acteurs dans l'exercice de leur activité professionnelle » (2001 : 18).

2. LES MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT DES LANGUES DE SPÉCIALITÉ

Dans cette partie, nous passerons en revue les différentes modalités de l'enseignement des langues vivantes en Pologne et en France afin d'en relever les traits pertinents que nous mettrons en comparaison dans la partie finale du présent article.

2.1. LE CONTEXTE POLONAIS

Comme nous l'avons mentionné dans la section 1.1., l'enseignement des langues de spécialité est présent dans les offres de formation des établissements publics où il est régi par des documents officiels émis par les instances ministérielles adéquates. Peu importe le contexte d'enseignement (école professionnelle, école technique, cours de langues dans les écoles supérieures, options professionnalisantes dans les filières linguistiques¹¹), en Pologne, les offres de formation sont organisées autour des domaines de spécialité (tourisme), des métiers (serveur) ou des activités professionnelles majeures (traduction).

2.1.1. *Les écoles de métiers*

Si l'on analyse les programmes d'enseignement dans les écoles professionnelles et techniques, ils sont recensés autour des métiers¹² intervenant dans huit principaux domaines : l'administration et les services ; le bâtiment ;

¹¹ Il s'agit des modules de cours à composante professionnelle proposés comme alternatifs ou complémentaires, mais intervenant parallèlement à la formation principale assurée par l'établissement, p.ex. option le Français des affaires à l'intérieur du programme d'études en philologie romane.

¹² Les métiers sont définis par le Ministère du Travail et de la Politique Sociale (*Rozporządzenie Ministra Pracy i Polityki Społecznej z dnia 27 kwietnia 2010 r. w sprawie klasyfikacji zawodów i specjalności na potrzeby rynku pracy oraz zakresu jej stosowania* (Dz. U. Nr 82, poz. 537) et repris partiellement par le Ministère de l'Éducation dans le document visant la formation professionnelle dans l'éducation publique au niveau secondaire (*Rozporządzenie Ministra Edukacji Narodowej z dn. 23 grudnia 2011 r. w sprawie klasyfikacji zawodów szkolnictwa zawodowego*).

l'électricité et l'électronique ; la mécanique, les mines et la métallurgie ; l'agriculture, la sylviculture et l'écologie ; le tourisme et la restauration ; la médecine et la société ; l'art. Tout en tenant compte des besoins de formation dans les écoles professionnelles et techniques, le MEN classe les métiers choisis en trois catégories : groupes majeurs, grands groupes et moyens groupes. Passant du général au singulier, un tel recensement permet de rendre compte du type du domaine professionnel et de délimiter les compétences professionnelles requises pour l'exercice des métiers particuliers. Prenons l'exemple du personnel des services (groupe majeur) où l'on distingue des sous-catégories identifiant les types de services dont le personnel des services personnels (grand groupe) fait partie à côté du personnel vendeur, celui de soins personnels ou bien de sécurité. Parmi les professionnels des services personnels, on repère les cuisiniers, les serveurs et barmans, les coiffeurs et esthéticiennes (moyen groupe). Les programmes d'enseignement ne tiennent compte que de la dernière catégorie du classement, à savoir les métiers isolés au sein du moyen groupe. La formation professionnelle comprend les contenus liés aux compétences requises dans l'exercice d'un métier particulier dont la maîtrise de la langue étrangère fait partie intégrale. Dans la formation du serveur assurée par l'école technique¹³, le programme d'enseignement comprend au total 910 heures de cours accordées aux contenus théoriques (750 heures) et pratiques (160 heures). Les cours de langue étrangère visant l'exercice du métier en question appartiennent à la catégorie des contenus théoriques et on leur attribue 90 heures durant la formation de quatre ans. Il s'ensuit que, selon le programme d'enseignement proposé par le MEN, ce nombre d'heures est jugé suffisant pour s'approprier le lexique utile dans la pratique professionnelle (40 heures de cours) et communiquer dans le milieu professionnel (50 heures de cours). Les contenus d'enseignement relatifs à ces deux ensembles (le lexique et la communication) sont spécifiés à travers les acquis attendus à l'issue de la formation linguistique et le matériel pédagogique exploité pendant les cours de langue comme nous l'illustrons dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1. Les acquis de la formation et le matériel pédagogique prescrits pour la formation en LE à objectif professionnel (le métier de serveur)

¹³ Nous nous servons du programme d'enseignement pour le métier de serveur publié par le Centre National du Soutien à la Formation Professionnelle et Continue : E. Nyga, J. Graczak. *Program nauczania dla zawodu kelner 513101 o strukturze przedmiotowej*. KOWEZiU. Warszawa 2012.

	Acquis de la formation détaillés	Matériel pédagogique
Le lexique courant du domaine de la restauration	<ul style="list-style-type: none"> – fournir des informations relatives aux sujets professionnels ; – décrire le métier de serveur à l'aide d'un lexique adéquat ; – décrire et traduire les activités liées à la préparation des plats et des boissons ; – traiter les informations relatives à l'équipement technique de l'établissement ; – transformer les informations contenues dans les instructions et les recettes de cuisine en actions professionnelles adéquates ; – lire et analyser les informations présentées sur les emballages des produits ; – traduire en langue maternelle ou étrangère la carte, les commandes, les factures ou autres écrits professionnels ; – interpréter les instructions écrites relatives aux tâches professionnelles ; – se servir des ressources de l'Internet relatives à l'équipement du restaurant, à la préparation des plats étrangers, au service gastronomique. 	<ul style="list-style-type: none"> – les noms des établissements gastronomiques, des locaux, des meubles, des éléments de la décoration, des nappes et couverts, du matériel professionnel, des postes de travail ; – les noms des plats et boissons typiques pour la cuisine polonaise et internationale ; – les tâches professionnelles du serveur ; – les informations commerciales sur les emballages, l'équipement technique, les factures et les commandes des services gastronomiques ; – les modes d'emploi de l'équipement technique ; – les recettes de cuisine ; – les cartes et menus.
La communication professionnelle dans le travail du serveur	<ul style="list-style-type: none"> – formuler des instructions orales relatives à l'exécution des tâches professionnelles ; – formuler une question relative à la manière d'exécuter la tâche ; – communiquer au sein de l'équipe de travail ; – transmettre des informations concernant le travail du serveur ; – rédiger les écrits professionnels (formels, informels, électroniques) ; – se servir correctement des noms des plats et des boissons lors de l'élaboration de la carte ; – aider le client à passer la commande ; – rédiger le contrat concernant la réalisation d'un service gastronomique ; – communiquer avec le client ; – se servir de l'Internet pour promouvoir son offre commerciale ; – se servir de l'Internet pour la recherche du travail et des offres de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> – l'organisation du poste de travail du serveur ; – la planification du mode de préparation des plats et des boissons à l'aide des recettes de cuisine ; – l'entretien avec l'employeur ; – la communication avec les collègues de travail ; – la communication avec les partenaires professionnels externes du restaurant : l'offre commerciale du restaurant, l'information publicitaire, le contrat avec un client, l'organisation et le paiement des services gastronomiques, les entretiens et écrits formels (demande de renseignements, confirmations, remerciements) ; – l'analyse des offres de travail ; – l'annonce publicitaire en langue étrangère.

L'analyse du tableau permet de constater que les auteurs du programme en question se basent sur le milieu de travail du serveur et les tâches qu'il est amené à accomplir dans sa pratique professionnelle. Celles-ci recourent souvent à la langue qui se veut l'un des outils de l'activité professionnelle. Les tâches à exécuter sont souvent de nature langagière et consistent à lire, à écrire, à parler en combinant à la fois les ressources de la langue, les types de discours et les outils techniques de travail. De plus, les tâches énumérées nécessitant l'usage de la langue sont résolues en différentes situation de travail et en présence de divers co-acteurs : en « 'zone privative', celle où la personne travaille à huit clos, sans interaction face à face, ni échange téléphonique (ce qui ne l'empêche pas de lire ses courriels, d'y répondre, de téléphoner et de laisser un message sur un répondeur ; (...) 'zone collaborative' pour tout ce qui concerne les échanges entre collègues, et la part de travail entre professionnels ; 'zone client' pour les interactions de services, en présence ou médiatisées par ordinateur, téléphone, etc. » (Mourlhon-Dallies, 2007 : 25).

Les mêmes recommandations relatives à l'enseignement d'une LE visant un objectif professionnel, nous les trouvons dans les programmes élaborés pour les autres métiers¹⁴ présents dans le classement du MEN. Nous en concluons que le métier et la spécificité des tâches qui lui sont assignées s'avèrent décisifs pour l'élaboration des programmes d'enseignement des LE dans les écoles professionnelles et les finalités de la formation conçue.

2.1.2. *Les écoles supérieures*

Comme nous l'avons mentionné dans ce qui précède (2.1.), les écoles supérieures sont libres à élaborer leur programme d'enseignement. N'ayant aucun document de référence en ce qui concerne le programme d'enseignement, ce dernier dépend essentiellement de l'établissement assurant la formation ou de l'enseignant chargé des cours de langue. Les contenus de ceux-ci sont souvent conditionnés généralement du profil éducatif de l'établissement (université de médecine, université des sciences agricoles, école polytechnique) ou celui des cursus proposés. Étant donné les dimensions limitées du présent texte, nous n'aborderons que quelques exemples des modalités d'enseignement des langues étrangères à objectif professionnel¹⁵ dans les écoles supérieures polonaises.

¹⁴ Les différents programmes d'enseignement sont disponibles sur le site du KOWEziU : <http://new.koweziu.edu.pl/ppn> (dernière consultation le 12.01.2015).

¹⁵ Notons que le choix des cours de langues de spécialité est plus modeste que celui des cours de langue générale proposés également dans ce type d'établissement éducatif. En fon-

Dans les formations linguistiques assurées en dehors du cursus philologique, ce sont des unités universitaires internes (Centres de l'Enseignement des Langues Vivantes) chargés des cours des langues étrangères de spécialité. L'enseignement de celles-ci, confié à ces organismes internes, est organisé souvent par disciplines concrètes qui chapeautent les formations proposées. Prenons comme exemple l'offre éducative de l'une des écoles polytechniques réputées en Pologne. Nous y trouvons les cours de langue technique générale de niveau B2 (*Lektorat ogólnotechniczny*) ainsi que les cours de langue dits 'thématiques' pour les niveaux supérieurs au B2. Aussi bien pour la première que pour la deuxième catégorie, l'offre des formations concerne les cours intrauniversitaires (pour différents cursus) et elle est la plus riche pour la langue anglaise. Parmi les cours de langue portés par une thématique concrète, nous pouvons en repérer tels que *L'anglais pour le secteur automobile B2+*, *L'anglais des affaires C1*, *L'anglais pour l'ingénierie biomédicale B2+*, *L'anglais pour l'ingénierie matérielle B2+*, *L'anglais pour l'informatique B2+*, *L'anglais pour les mathématiques B2+*, *L'anglais sur objectif universitaire C1*, *L'allemand de la technique B2+*, *L'allemand pour le transport et la logistique B2+*, *L'allemand en milieu professionnel B2+*, *L'allemand au travail A2 et B1*, *L'allemand des affaires C1*, *Le français pour les ingénieurs B2+*, *Le français de la science et de la technique B2+*, *Le russe pour les ingénieurs B2*. Les fiches de cours décrivant les objectifs et les contenus proposés¹⁶ concernent les éléments de la langue (lexicaux et grammaticaux) liés aux aspects spécialisés du domaine (p.ex. les numéraux dans les calculs mathématiques, les noms des pièces de rechange, etc.), les compétences de production et de réception orale (p.ex. prendre part à une discussion entre spécialistes, présenter un projet, communiquer avec les partenaires professionnels externes, etc.) et écrite (p.ex. comprendre et rédiger des écrits professionnels, des articles scientifiques, etc.). Nous y trouvons aussi bien des contenus d'un haut niveau de spécialité que des compétences transversales et communes à différents milieux de travail.

tion du niveau de la connaissance de la langue, l'étudiant est libre à s'inscrire dans la formation linguistique générale ou spécialisée.

¹⁶ Pour le besoin du présent texte nous, avons consulté les fiches de cours proposées par l'École Polytechnique de Varsovie <http://www.sjo.pw.edu.pl/lektoraty/karty/> (dernière consultation le 12.01.2015).

Tableau 2. Les formations choisies en LE assurées dans l'École Polytechnique de Varsovie

Type de formation en langue à objectif professionnel	Niveau	Contenus de la formation ¹⁷
<i>L'anglais pour le secteur automobile</i>	B2+	– OBJECTIF : l'analyse des sujets d'actualité relatifs au secteur automobile à partir des articles de presse et de l'Internet ainsi que des aspects techniques du domaine visant en priorité le lexique spécialisé et général. SUJETS : sécurité routière ; code routier ; contrôle du véhicule ; les solutions novatrices relatives au transport en commun ; les véhicules d'avenir ; construction d'un véhicule ; problèmes courants du secteur automobile.
<i>L'anglais des affaires</i>	C1	OBJECTIF : terminologie de l'anglais des affaires. SUJETS : recherche d'emploi ; entretien d'embauche ; rédaction du CV et de la lettre de motivation ; gestion ; banques ; éthique dans les affaires ; motivation ; mercatique et publicité ; bourse ; fondation de sa propre entreprise.
<i>L'anglais pour l'ingénierie biomédicale</i>	B2+	OBJECTIF : compétence de communication au niveau B2+ avec la priorité donnée à la production orale et la terminologie relative à l'ingénierie biomédicale. SUJETS : biomatériaux ; imagerie médicale ; équipements biomédicaux ; ingénierie des tissus ; prothèses et organes artificiels ; aspects éthiques liés à l'application des techniques médicales.
<i>L'anglais pour l'ingénierie matérielle</i>	B2+	OBJECTIF : compétence de communication au niveau B2+ avec la priorité donnée à la production orale et la terminologie relative à l'ingénierie matérielle. SUJETS : histoire de l'ingénierie matérielle ; classement des matériaux ; fonctions des matériaux ; métaux et alliages ; matériaux composites ; céramiques ; polymères ; verre ; nanomatériaux ; biomatériaux ; technologies du traitement ; innovations dans l'application des matériaux ; performance des matériaux ; tests ; matériaux d'avenir.
<i>L'anglais pour l'informatique</i>	B2+	OBJECTIF : perfectionnement des connaissances en anglais relatif à l'informatique : terminologie liée aux interfaces, applications, sites web, sécurité des données, biométrie.
<i>L'anglais pour les mathématiques</i>	B2+	OBJECTIF : perfectionnement des connaissances en anglais grâce à l'introduction des éléments de la langue de spécialité. SUJETS : lexique de base relatif à l'algèbre, à l'analyse mathématique, au calcul de probabilité, à la statistique ; rédaction des textes en mathématiques ; lecture oralisée des textes spécialisés ; participation aux cours de mathématiques ; préparation des présentations multimédias ; compréhension des textes scientifiques accompagnée de la traduction anglais-polonais et vice-versa.

¹⁷ Nous rapportons la description raccourcie des cours consultée sur le site <https://ssl.sjo.pw.edu.pl/index.php/oferta/default/index> (dernière consultation le 12.01.2015).

<i>L'allemand de la technique</i>	B2+	OBJECTIF : perfectionnement des connaissances en anglais grâce à l'introduction des éléments de la langue de spécialité. SUJETS liés à la science, la technique, la nature, l'informatique, l'architecture ainsi qu'aux défis du XXI ^e siècle.
<i>L'allemand pour le transport et la logistique</i>	B2+	OBJECTIF : acquisition de la terminologie relative au transport et à la logistique, développement de toutes les compétences de communication langagière. SUJETS : transport routier, ferroviaire, aérien, maritime, mixe ; moyens de transport ; service du client dans une entreprise de logistique ; Incoterms ; globalisation ; projets de logistique.
<i>L'allemand en milieu professionnel</i>	B2+	OBJECTIF : perfectionnement des compétences langagières requises sur le marché du travail. SUJETS : CV professionnel et lettre de motivation ; entretien d'embauche ; organisation du poste de travail ; appels téléphoniques en milieu de travail ; courrier d'entreprise ; présentations multimédias ; présentations des données alphanumériques (diagrammes, schémas).
<i>L'allemand au travail</i>	A2, B1	OBJECTIF : perfectionnement linguistique des étudiants pour les préparer à participer aux diverses situations professionnelles dans les entreprises germanophones. SUJETS : processus et documents du recrutement ; entretien d'embauche ; appels téléphoniques, terminologie professionnelle ; emploi du temps ; relations professionnelles ; écrits professionnels ; lexique de l'informatique ; communication à la banque ; voyages d'affaires.
<i>Le français pour les ingénieurs</i>	B2+	OBJECTIF : enrichissement de la connaissance et du vocabulaire sur les sujets choisis: la production et le produit
<i>Le russe pour les ingénieurs</i>	B2	OBJECTIF : développement des quatre compétences de communication dans le milieu technique avec des éléments de la langue courante. SUJETS : terminologie moderne relative à la science et technique (lasers, enregistrement numérique du son, hologrammes, animation 3D, etc.) ; électronique du XX ^e et XXI ^e siècle ; construction d'un ordinateur ; appareils électroménagers ; techniques d'information et de communication ; sites web russes relatifs à la science et technique.

La sélection des contenus de la formation n'est pas soumise aux instructions officielles comme c'était le cas des écoles professionnelles. Au niveau supérieur, l'enseignant chargé des cours est libre à décider des éléments linguistiques et spécialisés à aborder au cours de la formation en langue. Son autonomie de choix est visible dans la manière de formuler les objectifs de cours et les sujets à aborder ce dont témoignent les exemples rapportés dans le tableau ci-dessus (Tableau 2). Il importe de souligner que la liberté des déci-

sions de l'enseignant n'est qu'apparente. Pour déterminer les contenus de la formation, l'enseignant tient compte des besoins des apprenants identifiés par rapport aux exigences du milieu professionnel de référence. Comme, dans la plupart de cas, l'enseignant n'utilise aucune méthode d'enseignement, mais élabore lui-même les supports et les activités pédagogiques, il doit faire preuve du savoir-faire relatif à la didactique des langues de spécialité (Gajewska et Sowa, 2014).

Le même système d'organisation des cours de langue par domaine majeur (p.ex. affaires, droit, médecine), nous le trouvons dans les universités de médecine, d'économie et universités générales. Les cours des langues de spécialité y sont également proposés pour le public de niveau intermédiaire ou avancé.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, il reste encore d'aborder les modalités de l'enseignement des LE à objectif professionnel dans les filières linguistiques. Nous avons déjà dit que la formation linguistique visant la communication en milieu de travail se déroule en complément au programme de base et, selon l'établissement, elle est proposée dans le cadre des modules, options ou spécialisations professionnels. Selon l'établissement, le nombre d'heures consacré aux cours de langues à objectif professionnel est différent, mais, dans la plupart des cas, il est inférieur à celui que l'on consacre aux matières résultant du programme obligatoire du cursus philologique (telles l'histoire de la littérature française, la grammaire descriptive, l'histoire de la langue, etc.). Les cours de langues à visées professionnelles font partie des programmes d'enseignement aussi bien au niveau de licence que celui de master en fonction du niveau de connaissance de la langue par les étudiants recrutés. Analysant les programmes des formations proposés dans différentes filières linguistiques, nous remarquons que les types de cours et les contenus sont organisés autour des domaines de spécialité majeures (tourisme, affaires, droit, journalisme, relations internationales, etc.) ou des activités professionnelles communes à plusieurs milieux de travail (traduction, courrier d'entreprise). Dans le tableau 3, nous présentons l'un des exemples choisis des programmes analysés par rapport à l'enseignement offerts par les filières des langues romanes.

Tableau 3. Types d'options professionnalisantes proposées dans le cadre des études philologiques choisies

Type de filière linguistique	Nom de la formation professionnalisante	Noms des cours	Volume d'heures global pour le module
Philologie romane de l'Université Catholique de Lublin	Compétences langagières de communication sur objectifs professionnels	<i>Le français de l'hôtellerie</i> <i>Le français du secrétariat</i> <i>Le français des affaires</i> <i>La traduction des textes français de spécialité</i> <i>Le courrier d'entreprise en français</i>	210 h
		<i>L'espagnol du secrétariat</i> <i>L'espagnol des affaires</i> <i>L'espagnol de l'hôtellerie et du tourisme</i> <i>La traduction des textes espagnols de spécialité</i> <i>Le courrier d'entreprise en espagnol</i>	180 h
		<i>Discours italien de spécialité</i> <i>Le courrier d'entreprise en italien</i> <i>L'italien juridique</i> <i>La traduction des textes italiens de spécialité</i> <i>L'italien des affaires</i>	180 h

Conformément aux instructions du Cadre National des Certifications, l'organisation des cours par domaines ou activités professionnelles est soumise à l'atteinte des acquis de la formation concrets à l'issue du programme d'enseignement. Ceux-ci concernent les compétences de production et de réception écrites et orales dans les situations inhérentes aux domaines évoqués ainsi que les connaissances en terminologie relative au champ de spécialité. En fonction du niveau des études (licence ou master), les acquis visent le niveau B ou C des langues enseignées.

2.2. LE CONTEXTE FRANÇAIS

L'enseignement à visée professionnelle en France permet une formation dans de nombreux domaines et métiers. Le point qui intéresse particulièrement la présente étude est la mise en œuvre de l'enseignement des langues pour les secteurs professionnels où les compétences en langues étrangères sont particulièrement importantes comme le commerce international ou encore le tourisme. Cela nous amène à nous arrêter plus particulièrement au curriculum des Bac Professionnel pour lesquels l'apprentissage de deux LE est obligatoire

depuis l'année 2009 et aux cursus de l'enseignement supérieur destinés à former de futurs acteurs économiques évoluant dans un contexte multinational.

2.2.1. *L'enseignement des LE dans les formations professionnelles du secondaire*

Depuis 2009, les formations du Bac Professionnel du secteur des services (commerce, comptabilité, exploitation des transports, logistique, métiers de l'alimentation, secrétariat, sécurité prévention, services de proximité et vie locale, services (accueil, assistance, conseil) et vente) proposent deux langues vivantes étrangères (désormais LVE) au sein de leur programme d'enseignement. La durée horaire totale de l'enseignement des LVE sur le cycle de trois ans dans cette catégorie de formation est de 349 heures (116 heures par an en moyenne). En ce qui concerne plus particulièrement le Bac Professionnel Commerce, les horaires d'enseignements généraux et professionnels se répartissent comme suit :

Tableau 4. Répartition des horaires des enseignements au Bac Pro Commerce¹⁸

Disciplines et activités	Durée horaire cycle 3 ans	Durée horaire annuelle moyenne indicative
I - Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité		
Enseignements professionnels	1152	384
Prévention-santé-environnement	84	28
Français et/ou mathématiques et/ou langue vivante et/ou arts appliqués	152	50
II. Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie, éducation civique	380	126
Mathématiques	181	60
Langues vivantes (1 et 2)	349	116
Arts appliqués-cultures artistiques	84	28
EPS	224	75 (1)
Total	2 606	868
II- Accompagnement personnalisé	210	70

¹⁸ Ministère de l'Éducation Nationale, 2009, bulletin officiel spécial n°2 du 19 février 2009. Document consultable en ligne : <http://www.education.gouv.fr/cid23841/mene0900061a.html> (dernière consultation le 25.02.2015).

La description du niveau de compétences à atteindre en LE1 au sein du programme d'enseignement de langues vivantes étrangères correspond aux descripteurs de niveaux du CECR. Ainsi, les étudiants préparant le CAP doivent acquérir un niveau de compétence A2 à la fin de leur cursus et pour les étudiants de Bac Professionnel un niveau B1+ est requis. Au niveau des objectifs de la formation en langues, l'accent est mis sur le développement des compétences à l'oral et d'une compétence interculturelle ainsi que sur le « développement de la citoyenneté et à l'enrichissement du rapport aux autres »¹⁹.

En matière de méthodologie, le programme d'enseignement des LE au CAP et au Bac Professionnel préconise de privilégier l'approche actionnelle. On note également une certaine volonté d'ancrer l'apprentissage des langues vivantes dans la réalité des environnements professionnels. L'analyse détaillée du Bulletin officiel sur les programmes d'enseignement des LE des Bac Professionnels montre que l'enseignement des langues s'articule autour des cinq activités langagières que sont l'interaction, la compréhension orale et écrite et la production orale et écrite. Le tableau ci-dessous répertorie quelques exemples des objectifs de formation en LE du Bac Professionnel Commerce.

Tableau 5. Extraits des contenus thématiques de l'enseignement de la LE1 en Bac Professionnel Commerce

Objectifs spécifiques	Objectifs professionnels
<ul style="list-style-type: none"> – Interagir dans une présentation professionnelle en face-à-face. – Comprendre le règlement intérieur d'un établissement, l'exposé des points à l'ordre du jour lors d'une réunion, l'historique d'une entreprise lors d'une visite. – Présenter son parcours de formation. – Comprendre la structure et le contenu d'une lettre à caractère professionnel. – Rédiger un CV, un rapport de stage. – Proposer et expliquer le lancement d'un travail, d'une prestation. – Réagir à des objections. – Vérifier la compréhension par l'interlocuteur (client, collègue, collaborateur, etc.) d'une réponse, d'une offre. 	<ul style="list-style-type: none"> – Comprendre la description d'une tâche professionnelle simple, l'essentiel d'une information technique concernant un produit ou un service dans son domaine de spécialité, la description claire et détaillée d'une démarche professionnelle. – Donner une consigne de travail. – Prendre une commande. – Rédiger un mode d'emploi. – Rédiger une publicité, un argumentaire, un dépliant à usage professionnel. – Présenter une offre de prix et des délais. – Répondre à des demandes de renseignements provenant de la clientèle ou des partenaires. – Développer des arguments de vente. – Accueillir (la clientèle). – Prendre congé (de la clientèle).

On distingue deux modalités de mise en œuvre de l'enseignement des LE dans la formation du Bac Professionnel Commerce comme nous le montre l'analyse des objectifs de l'enseignement de la LE ci-dessus. La première mo-

¹⁹ *Ibid.*

dalité permet d'inscrire cet enseignement dans une approche par objectifs spécifiques. La seconde correspond davantage à du Français Langue Professionnel où « les compétences requises en langue et en métier ne peuvent pas être dissociées de l'agir même » (Sowa, 2014 : 16). Toutefois, nous notons qu'aucun document officiel de programmes d'enseignement des langues au niveau secondaire ne fait mention d'une démarche d'enseignement des langues sur objectifs spécifiques ou langues professionnelles. Le seul référentiel qui sert d'appui à l'élaboration des programmes d'enseignement des LE dans les formations du CAP et du Bac Professionnel reste le CECR et la perspective actionnelle.

Le programme de langue vivante de la voie professionnelle insiste sur la réalisation de tâches complexes au moyen des activités langagières. Il vise à soutenir le travail de l'élève dans une perspective actionnelle pouvant conduire à la mise en œuvre d'une réelle activité professionnelle, du type :

- utilisation d'une notice technique en langue étrangère pour la réalisation d'un protocole pour la formation des intérimaires ;
- accueil d'une clientèle étrangère ;
- contacts avec des entreprises étrangères dans le cadre de la recherche d'une formation en milieu professionnel ;
- organisation d'un séminaire international pour un employeur.

2.2.2. *L'enseignement des LE*

dans les formations à visée professionnelle de l'enseignement supérieur

Afin d'illustrer le programme d'enseignement des LE dans les formations à visée professionnelle de l'enseignement supérieur, nous nous attarderons sur le parcours du BTS Commerce International dont la spécificité est la formation des étudiants dans une optique de professionnalisation à visée internationale. Le référentiel de ladite formation a été élaboré à une échelle européenne²⁰. La place des langues étrangères devrait être de ce fait particulièrement importante. Les métiers visés par cette formation correspondent à des postes à responsabilité comme par exemple chargé(e) de clientèle, acheteur international ou encore chargé(e) de mission à l'international. L'exercice de ces fonctions implique la maîtrise de plusieurs langues étrangères, une ouverture à l'interculturel, ainsi que des déplacements à l'étranger. Il n'est donc pas

²⁰ L'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie et la Suisse ont participé à sa mise en place et à sa validation.

étonnant que la formation au BTS Commerce International requière l'apprentissage de deux LE. Le volume horaire global pour les deux années de formation de BTS concernant la communication en LE est de 612 heures. Quant aux langues étrangères, le référentiel d'enseignement pour le BTS Commerce International prévoit 216 heures d'enseignement pour chacune. Lors de la première année de formation les étudiants suivent un module intitulé « Communication et management interculturel » qui, sans porter spécifiquement sur le développement des compétences linguistiques dans les LE, aborde les questions liées aux compétences interculturelles et la connaissance de l'Autre. Au cours de la deuxième année de formation, s'ajoute un module d'apprentissage spécifique « négociation et vente en langue étrangère » qui représente 108 heures de formation.

L'objectif du module « Communication en LVE » dans la formation du BTS Commerce International consiste à étendre, à consolider, à approfondir et à diversifier la compétence langagière de base des apprenants telle qu'elle est définie dans les programmes de second cycle. Le niveau de maîtrise langagière visé dans le cadre de cette formation est le niveau B2 pour la LE1 et B1 pour la LE2 et ce pour les cinq activités langagières telles que définies dans le CECR. Les domaines dans lesquels l'enseignement de la communication en LE s'inscrit sont d'une part la langue de communication générale, et d'autre part l'utilisation de la langue dans le cadre de l'exercice du métier satisfaisant aux besoins spécifiques liés au domaine professionnel. La spécificité de la formation en langues au sein de ce BTS est qu'il requiert la maîtrise du langage de base propre au commerce international sans que l'on puisse exiger des apprenants une connaissance exhaustive des différents thèmes abordés. Il s'agit principalement de l'apprentissage des langues étrangères des affaires.

Les thèmes abordés dans la formation linguistique en LE par les étudiants du BTS Commerce International sont relatifs aux domaines commercial et économique et le langage usuel s'y déployant, à l'organisation et aux techniques du commerce international ainsi qu'à la perspective socioculturelle et sociolinguistique qui permet d'intégrer ces éléments dans des activités commerciales internationales. Dans cette perspective, le vocabulaire élémentaire de la langue de communication est réactivé et renforcé afin de doter les étudiants des moyens indispensables pour aborder les sujets généraux. C'est à partir de cette base consolidée que la diversification des connaissances est initiée en fonction notamment des besoins spécifiques de la profession, sans que ces derniers n'occultent le travail indispensable concernant l'acquisition du lexique plus général lié à la communication courante. En ce qui concerne les éléments

culturels, outre les particularités culturelles liées au domaine professionnel dans les différentes langues étudiées (écriture des dates, unités monétaires, unités de mesure, sigles, abréviations, heure), il est demandé aux professeurs de langues de s'attacher au développement chez le futur technicien supérieur de la connaissance des pays dont il étudie la langue (contexte socioculturel, normes de courtoisie, us et coutumes, comportement dans le monde des affaires, situation économique, vie des entreprises, etc.), connaissance indispensable à une communication efficace qu'elle soit limitée ou non au domaine professionnel. Par ailleurs, lors de la première année de formation BTS Commerce International, les étudiants ont l'obligation d'effectuer un stage d'une durée de 4 semaines minimum dans une entreprise à l'étranger, de préférence dans un pays non francophone. Au cours de ce stage de professionnalisation, les étudiants peuvent approfondir leurs connaissances de la LE sur objectifs spécifiques.

L'analyse des exemples de tâches issues du référentiel du BTS Commerce International, adaptées au contexte professionnel des futurs professionnels dans le secteur tertiaire, permet de constater que l'approche adoptée dans la formation à visée professionnelle combine un axe FOS et un axe plus FLP, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 6. Exemples de contenu thématique de l'enseignement des LVE en BTS Commerce International

Activités du type FOS	Activités du type FLP
<ul style="list-style-type: none"> – description d'une activité, d'un règlement, d'un agenda, d'un organigramme compte rendu d'un stage, d'un travail ou d'une synthèse écrite présentation d'un produit, d'une entreprise, d'un poste de travail ; – exposé fait devant des collègues pour expliquer les raisons d'une prise de décision ou les raisons pour laquelle une proposition a été acceptée ou rejetée, justifier une façon de faire, exposé des avantages et/ou des inconvénients d'un produit, d'une option, présentation orale à partir d'une préparation assistée par ordinateur ; – participer à une réunion de travail en langue étrangère ; – rédiger une note à destination d'un collègue ou d'un service ou d'un supérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> – production et transmission de messages en rapport avec l'activité professionnelle ; – échanger des informations pour réaliser une tâche, organiser une activité ou un déplacement, résoudre un problème concret et collecter des informations pour en rendre compte ; – communiquer en langue étrangère dans son domaine de spécialité lors d'un séminaire ou d'un stage dans un pays étranger ; – comprendre de courts articles de presse traitant du marketing ou de la distribution, d'entreprises ou de l'ouverture de nouveaux marchés, articles de presse de vulgarisation présentant un service, un produit, courts articles traitant du pays étranger ; – écrire des lettres à des fournisseurs, des clients pour donner des informations, passer une commande, lancer des invitations, régler un conflit, faire une réclamation, rédiger une lettre de motivation.

Étant donné qu'il n'existe pas de référentiel commun pour l'enseignement des LE dans le cadre de la formation de licence professionnelle, il est difficile de

considérer le volume horaire consacré à leur apprentissage au sein des modules d'enseignement des licences professionnelles. Toutefois, en moyenne 20 heures d'enseignement sont attribuées par langue étrangère figurant dans les différents programmes pour l'année de formation. Ainsi pour la licence professionnelle « Commercial de l'Environnement Européen » proposée à l'Université de Strasbourg, la plaquette pédagogique²¹ précise que l'unité *langues* comporte l'enseignement de deux langues obligatoires : l'anglais, l'allemand ou l'espagnol commercial ainsi qu'un module de négociation internationale pour un volume horaire total de 146 heures d'enseignement.

Parmi les autres dispositifs concernant l'acquisition des LE en formation institutionnelle à visée professionnelle se développe l'autonomisation de l'apprentissage notamment par l'apprentissage en centre de langues (comme par exemple à Mulhouse dans le cadre de la licence professionnelle Tourisme), par la pédagogie Tandem proposée sur l'ensemble de l'Université de Haute-Alsace, sur les sites de Colmar et Mulhouse. La pédagogie Tandem consiste en un apprentissage des langues par un travail collaboratif à raison de séances de deux heures. Ce dispositif permet à des étudiants souhaitant développer des compétences en LE, de rencontrer un natif de la langue cible apprenant le français. Ainsi, chaque apprenant définit son propre programme d'apprentissage et apprend grâce au soutien apporté par son partenaire Tandem.

3. LES CONTEXTES ÉDUCATIFS POLONAIS ET FRANÇAIS – MISE EN COMPARAISON

À l'appui des sections précédentes du présent texte, nous concluons que l'enseignement des langues étrangères à visées professionnelles est disposé à partir de l'éducation secondaire aussi bien en Pologne qu'en France. Dans les deux pays analysés, un tel type d'enseignement vise parallèlement la connaissance des LE à objectif professionnel et général. Nous observons pourtant des disproportions dans le volume d'heures destinées à l'enseignement linguistique spécialisé et général, cette asymétrie étant au profit des cours de la langue générale. Cela peut expliquer, à notre avis, un niveau linguistique relativement faible des apprenants polonais et français ainsi que leur capacité réduite à participer aux échanges professionnels avec des interlocuteurs étrangers. La

²¹ Consultable sur le site : <http://iutrs.unistra.fr/formation/licence-professionnelle/techniques-de-commercialisation/lpcee#> (dernière consultation le 5.02.2015).

simple présence des cours de LE dans les programmes d'enseignement professionnel n'est pas suffisante pour imprégner les apprenants des compétences en communication exolingue au travail. Il est à recommander l'application des mesures institutionnelles plus complexes censées augmenter le degré de réussite des apprenants en langues de spécialité aussi bien en Pologne qu'en France.

Ce qui rapproche la Pologne et la France dans la manière de concevoir l'éducation professionnelle en LE, c'est l'articulation de l'enseignement des LE et de la pratique professionnelle. Les programmes d'enseignement cherchent à développer des savoirs et savoir-faire en langue des apprenants à travers les activités professionnelles de référence (tâches professionnelles) où ces derniers sont amenés à se servir de la langue en tant qu'outil de travail. Le recours aux tâches ainsi que le caractère actionnel de l'enseignement / apprentissage des LE favorisent également la coopération avec les employeurs et permettent d'ouvrir l'école sur le marché de travail national et international. Les pratiques visant le rapprochement du milieu éducatif et professionnel, tels les stages ou séjours professionnels à l'étranger, sont bien présentes dans le contexte polonais et français.

L'approche actionnelle étant caractéristique pour l'enseignement / apprentissage des langues de spécialité peut se mouvoir sous différentes démarches pédagogiques tout en favorisant des publics, besoins et contenus plus ou moins hétérogènes et / ou spécialisés. La didactique française a déjà mis en place plusieurs démarches visant l'enseignement du français à des fins professionnelles telles que, entre autres, le *Français de spécialité*, le *Français sur objectifs spécifiques*, le *Français Langue Professionnelle*, le *Français de communication professionnelle*. Les modalités d'enseignement des LE en Pologne et en France que nous avons analysées dans ce qui précède ne s'appuient sur aucun document qui ferait mention d'une démarche d'enseignement des LE à des fins de la communication professionnelle. Cependant, l'examen détaillé des curricula en question fait apparaître des critères majeures qui régissent l'organisation des contenus à enseigner et les finalités de la formation.

Tableau 7. Types de formations en langues de spécialité proposées dans le contexte polonais

	Domaine	Métier	Activité professionnelle
École professionnelle / technique		x	
Cours de langue intrauniversitaires	x		x
Options professionnalisantes	x		x

Tableau 8. Types de formations en langues de spécialité proposées dans le contexte français

	Domaine	Métier	Activité professionnelle
Enseignement professionnel du secondaire	x		x
Enseignement professionnel du supérieur	x		x
Licences professionnelles	x		x

Comme en témoignent les tableaux 7 et 8, l'enseignement des LE à objectif professionnel s'organise autour des trois critères principaux, à savoir un domaine de spécialité, un métier ou une activité professionnelle dominante. Si en Pologne, tous les trois critères sont utilisés pour mettre en place un enseignement le plus adéquat au type d'établissement éducatif, l'éducation publique en LE en France fait principalement appel au critère du « domaine » et de l'« activité professionnelle ». L'appui sur les catégories rapportées dans les tableaux ci-dessus pourrait être utile pour l'exploitation des diverses démarches pédagogiques existant par rapport à l'enseignement du français (cf. Sowa, 2011). D'après nous, ceci exigerait pourtant un effort plus important des instances éducatives officielles sur la formation en didactique des langues de spécialité, au moins dans le contexte polonais.

BIBLIOGRAPHIE

- Conseil de l'Europe. 2000. Cadre Européen Commun de Référence – Apprendre, Enseigner, Évaluer. Strasbourg : Didier.
- Cadre Européen des Certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. 2008. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.
- GAJEWSKA E., SOWA M. 2014. LSP, FOS, Fachsprache... Dydaktykajęzykówspecjalistycznych. Lublin: Werset.
- Journal Officiel de l'Union Européenne (2009) : Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (« Education et formation 2020 ») ; <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2009:119:0002:0010:FR:PDF> (12.01.2015)
- Le socle commun de connaissances et de compétences. Tout ce qui est indispensable de maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Décret du 11 juillet 2006. Ministère de l'Éducation Nationale, CNDP ; <http://media.education.gouv.fr/file/46/7/5467.pdf> (19.07.2010)
- MOURLHON-DALLIES F. 2007. Quand faire, c'est dire : évolutions du travail, révolutions didactiques. *Le Français dans le Monde. Recherches et Applications*. n° 42. 12-31.
- SOWA M. 2011. D'une activité pédagogique à l'activité professionnelle. Le cheminement vers la compétence. Lublin : TN KUL.

SOWA M. (dir.). 2014. Enseigner / apprendre le français sur objectifs spécifiques : de la théorie à la pratique. Lublin : Werset.

ENSEIGNEMENT DES LANGUES DE SPÉCIALITÉ
EN POLOGNE ET EN FRANCE.
REGARDS CROISÉS

R e s u m é

L'article a pour objectif d'analyser les contextes d'enseignement des langues de spécialité en Pologne et en France. Nous examinerons les modalités de formation en langues de spécialité au niveau des écoles secondaires et supérieures en vue d'en extraire des traits spécifiques relatifs à chacun des milieux éducatifs en question. Nous mettrons ensuite en comparaison les résultats de l'analyse des contextes d'enseignement polonais et français afin d'identifier les éléments communs ou divergents des formations langagières à objectif professionnel qui sont proposées dans les deux pays en question.

Mots-clés: langues de spécialités, enseignement secondaire, enseignement supérieur, programme de formation.

NAUCZANIE JĘZYKÓW SPECJALISTYCZNYCH
W POLSCE I WE FRANCJI
– PERSPEKTYWA PORÓWNAWCZA

S t r e s z c z e n i e

Celem niniejszego tekstu jest analiza kontekstu nauczania języków specjalistycznych w Polsce i we Francji. W artykule omówione zostaną warunki kształcenia w zakresie języków specjalistycznych na poziomie szkół średnich i wyższych pod kątem specyficznych cech charakteryzujących obserwowane środowiska edukacyjne. Podjęta również zostanie próba porównania polskiego i francuskiego kontekstu nauczania tak, aby wyłonić podobieństwa i różnice istniejące w ofercie językowego kształcenia dla potrzeb zawodowych w obydwu wskazanych krajach.

Słowa kluczowe: języki specjalistyczne, szkolnictwo średnie, szkolnictwo wyższe, program kształcenia.

TEACHING FOREIGN LANGUAGES
FOR SPECIFIC PURPOSES
IN POLAND AND IN FRANCE

S u m m a r y

Our presentation aims at analyzing Polish and French teaching contexts of trainings in languages for specific purposes. First, we will consider the modalities for trainings in

languages for specific purposes at secondary school and high school levels in order to extract features specific for educational environment in each country.

Then, we will compare the results of Polish and French teaching contexts analyses to identify common and divergent points of trainings in languages for professional (specific) purpose provided in Poland and France respectively.

Key words: languages for specific purposes, secondary education, high education, programme of education.